



**MINISTÈRE  
DES OUTRE-MER**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

*Le Ministre d'État  
Ancien Premier Ministre*

N° CHRONO DU COURRIER DEPART : OM2025D/1151

SMGEAG		
Courrier arrivé		
Le	Destinataire	Traitement
16 JUN 2025	Prés./Cabinet	<input checked="" type="checkbox"/>
	DEC D.L	<input checked="" type="checkbox"/>
	DRH	
	DGAST	<input checked="" type="checkbox"/>
	DEGT	
	DTECH	
	DIR. Clients	
	DAF	
	SEC. GEN	
	Achats publics	
	Subventions	<input checked="" type="checkbox"/>
	A. Comptable	
	Juridique	
	Logistique	
	GEPU/DECI	
	DT Centre	
	DT de Terre	
	DT Océans	

Paris, le 16 JUN 2025

Monsieur le Président,

*Mr Ferdy,*

Au regard de l'ampleur, du problème d'alimentation et de desserte d'eau potable dans les Antilles, vous avez sollicité le Fonds exceptionnel d'investissement (FEI), pour le financement de projets améliorant l'accès à l'eau :

- Lutte contre les déperditions d'eau potable sur le territoire du Syndicat mixte de gestion de l'eau de l'assainissement de Guadeloupe (SMGEAG) ;
- Lutte contre les déperditions d'eau du réseau d'eau potable sur la route de Chazeau Grands Fonds, située sur la commune des Abymes ;
- Modification des usines pour le traitement de la chlordécone par charbon actif à grains ;
- Plan de renouvellement de compteurs.

À ce titre, j'ai le plaisir de vous informer que j'ai décidé d'attribuer à ces projets en 2025 au titre du FEI les montants suivants :

- **3 600 000€** pour la lutte contre les déperditions d'eau potable sur le territoire du Syndicat mixte de gestion de l'eau de l'assainissement de Guadeloupe (SMGEAG), et correspondant à un taux de participation de 60% du coût réel hors TVA de cette opération ;
- **200 000€** pour la lutte contre les déperditions d'eau du réseau d'eau potable sur la route de Chazeau Grands Fonds, située sur la commune des Abymes, et correspondant à un taux de participation de 11% du coût réel hors TVA de cette opération ;

Monsieur Ferdy LOUISY  
Président du Syndicat mixte de gestion de l'eau  
et de l'assainissement de Guadeloupe (SMGEAG)  
Larousse  
route de Blanchard  
97190 LE GOSIER

- **1 700 000€** pour la modification des usines pour le traitement de la chlordécone par charbon actif à grains, et correspondant à un taux de participation de 100% du coût réel hors TVA de cette opération ;
- **1 500 000€** pour le plan de renouvellement de compteurs, et correspondant à un taux de participation de 50% du coût réel hors TVA de cette opération.

J'attache une grande importance à ce que les engagements financiers correspondant à ces projets puissent intervenir dans les meilleurs délais possibles. Cela permettra de contribuer à l'amélioration de la desserte d'eau potable.

Ainsi, je tiens à ce qu'un premier bilan soit réalisé en septembre 2025. Un second bilan sera effectué en février 2026, afin de pouvoir évaluer le montant des crédits déjà mandatés et payés au titre de l'exercice budgétaire 2025.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

*Pitèl,*

  
Manuel VALLS